Liminaire CAP Locale des agent·e·s C

Recours sur l'évaluation de l'année 2021

Toulouse, le 8 novembre 2021

Nous ne reviendrons pas ici sur l'ensemble des destructions auxquelles les citoyen·ne·s dans leur ensemble et les personnels de la DGFiP au cas particulier sont confrontés, nous nous exprimons sur ces sujets au quotidien et continuerons à le faire, entre autres dans les CTL à venir.

Nous nous concentrerons sur ce qui a un lien direct avec cette CAP Locale, à savoir la destruction des règles de gestion :

– affaiblissement des possibilités de promotions et absence d'un vrai plan de qualification contribuent au malaise social et constituent un frein majeur à l'attractivité de la DGFiP, comme à la reconnaissance des agent·e·s. Si l'accord récemment signé par nos organisations syndicales « *met un pied dans la porte* », il ne fait qu'entrouvrir un nécessaire chantier de revalorisation des carrières ;

– destruction des garanties de mutation qui laissent les agent·e·s face à une jungle où les directrices et directeurs locaux se prennent pour des « *rois Lions* » faiseurs de lois de leurs territoires ;

– ldurcissement des conditions de promotion par tableau d'avancement en accroissant le niveau d'exigence du tableau synoptique pour être promu.

Ce ne sont qu'une partie des exemples qui permettent par ailleurs d'en revenir à l'objet de cette CAP Locale, l'évaluation individuelle et son entretien professionnel. Pour *Solidaires Finances Publiques* ceux-ci n'entrent pas, par nature, dans les valeurs du service public. Un dispositif de nature contractuelle est, par définition, contraire à la neutralité à laquelle sont astreints les fonctionnaires, contraire à l'égalité des citoyen·ne·s devant l'application de la législation et à un déroulement statutaire des actes de gestion.

Pour autant, le gouvernement, à travers sa transformation de la Fonction publique, veut faire de l'évaluation professionnelle la pierre angulaire de la carrière des agent·e·s. Elle déterminera la rémunération, les promotions mais aussi la mobilité. Et la mise en place des lignes directrices de gestion renforce le poids de l'évaluation professionnelle et donc, de l'entretien.

Or, selon nous l'entretien n'est qu'un dialogue tronqué :

– dès lors que ni l'évaluateur ni l'évalué ne disposent d'une quelconque autonomie sur les charges et les moyens, la fixation d'objectifs se réduit à des considérations secondaires au cœur des métiers et l'évaluation des résultats à des données subjectives ;

– ce n'est certainement pas dans le cadre de l'évaluation individuelle que l'on parle du travail réel, de son organisation, des questions concrètes qu'il soulève. Les appréciations subjectives exacerbent les questions comportementales et le profil croix devient dès lors l'arme absolue de la pression managériale et c'est plus que jamais l'arbitraire qui trouve sa place dans l'évaluation individuelle.

Solidaires Finances Publiques exige revendique :

– un véritable dialogue professionnel axé sur le rythme des missions dans le cadre des collectifs de travail, sans aucune incidence en termes de gestion des ressources ;

– la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques réaffirme :

– son refus de toute forme de contractualisation des fonctions ;

– son attachement à ce que les agent·e·s aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière ;

– une linéarité de carrière sans obstacles.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour *Solidaires Finances Publiques*, le tableau synoptique doit permettre aux agentes et aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle.

Par ailleurs, nous sommes opposés au décret du 28 juillet 2010 modifié qui repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour *Solidaires Finances Publiques*, ce processus n'apporte rien de plus aux agentes et aux agents. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel. Pour nous, il ne peut pas constituer un recours de premier niveau.

Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique. Ce système est lourd et chronophage et ne renforce nullement les droits des agent·e·s.

Nous attendons au contraire de la transparence et réaffirmons que tous les agent·e·s, quels que soient leurs services d'affectation, doivent être traités à l'identique. Dans ce cadre, la suppression du recours national en tant qu'instance de dialogue social laisse une trop grande latitude aux directeurs locaux et ouvre une nouvelle voie aux injustices potentielles.

Et que dire de la suppression prochaine des CAP Locales, qui étaient déjà réduites à leur plus simple expression, si ce n'est que, là aussi, gouvernement et responsables administratifs se sont ligués pour museler l'expression des personnels et de leurs représentant·e·s, ériger en dogme l'arbitraire et la culture de l'individualisme pour détruire les collectifs de travail, de réflexion et d'action.

Ce n'est pas le service public que revendique *Solidaires Finances Publiques* et nous ferons tout pour qu'il retrouve les valeurs que nous lui prêtons et que les citoyen·ne·s sont en droit d'exiger.